



**A R R E T E**  
**PORTANT RESILIATION D'AUTORISATION D'OCCUPATION**  
**D'UNE TERRASSE AU FRONT DE MER**  
**A ROYAN**

---

HT/ET  
A SG N° 07/0095

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu le règlement d'occupation de l'espace du Front de Mer à ROYAN,

Vu la demande de résiliation de l'autorisation d'occupation de la terrasse n° 56 au Front de Mer de ROYAN, accordée par arrêté n° 04/1422 du 18 Octobre 2004, présentée par Madame BERNARD Annie, gérante de la Société Hôtelière l'Hermitage en date du 21 Septembre 2006,

**A R R E T E**

ARTICLE 1 : L'autorisation d'occupation de la terrasse n° 56 au Front de Mer de ROYAN est résiliée à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2007.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 29 janvier 2007

Fait à ROYAN,  
Le 19 Janvier 2007  
Le Maire,  
H. LE GUEUT